

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 5 octobre 2020

Budget supplémentaire 2020



Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL :
05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02
l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :
05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72
m.popelier@gironde.fr

Site : Gironde.fr
Facebook : Département de la Gironde
Twitter : [@gironde](https://twitter.com/gironde)

Sommaire

Ce lundi 5 octobre 2020, les élus départementaux sont réunis en séance plénière dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département pour voter 10 dossiers, parmi lesquels :

- ▶ **Covid-19, le Département attribue une prime de 1 000 euros aux personnels des secteurs de l'autonomie et de la protection de l'enfance** 4-5
- ▶ **L'aide aux aidants, priorité départementale dès 2020-2021** 6-8
- ▶ **Le budget supplémentaire et les coûts supplémentaires liés au covid** 8-10

A l'issue de la plénière, les élus adopteront les dossiers prévus dans le cadre de la commission permanente. Parmi ceux-ci de nombreuses aides pour la mise en oeuvre de « Gironde Alimen' Terre », programme départemental lancée dans le cadre de la stratégie de résilience adoptée par la collectivité en décembre 2019 :

- ▶ **Agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, ostréiculteurs, le Département de la Gironde vote plus d'un million d'euros en faveur des producteurs locaux** 10-12
- ▶ **Enfin, le Département de la Gironde porte plainte contre Eric Zemmour, chroniqueur sur la chaîne CNEWS détenue par le groupe Bolloré** 12

Covid-19 : le Département poursuit son engagement en faveur d'une revalorisation des métiers essentiels pendant la crise, avec une prime de 1 000 euros attribuée aux personnels des secteurs de l'autonomie et de la protection de l'enfance

La crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a affecté le pays cette année a profondément marqué et mobilisé les établissements et services médico-sociaux : ceux-ci jouent un rôle vital auprès des Girondines et des Girondins les plus vulnérables.

Pendant toute la durée de la crise, le Département s'est mobilisé pour leur venir en soutien, préserver leurs activités et assurer un relais permanent de leurs préoccupations lors des cellules de crise avec l'ARS et les services de l'État.

Dès la 1^{re} semaine du confinement, le Président Jean-Luc Gleyze a saisi le Ministre de la Santé et le Directeur de l'ARS pour que les SAAD et les personnels de la protection de l'enfance soient reconnus comme prioritaires dans la fourniture des équipements de protection, ce qui sera le cas quelques jours plus tard.

Le Département a lui-même commandé et distribué près d'un million de masques entre les mois de mars et juin, pour près de 8 millions d'euros.

Pour préserver les activités à domicile essentielles pendant le confinement, le Département a garanti le paiement des prestations pour les SAAD, y compris lorsque celles-ci n'ont pas pu être réalisées pour diverses raisons, pour un montant de plus de 6 millions d'euros.

Parmi les autres mesures prises en soutien aux métiers du domicile et de la protection de l'enfance : la mise à disposition de véhicules, la mise en place d'une permanence de psychologues en soutien des professionnels, un appel à volontariat auprès des agents en interne pour venir en soutien des structures, etc.

Au sortir de la période de confinement, plutôt qu'un soutien ponctuel, sous la forme d'une prime, le Département a dans un premier temps privilégié une revalorisation des métiers sur le long terme et une amélioration durable de leurs conditions de travail : **le 29 juin dernier, l'assemblée départementale a voté une augmentation du tarif de remboursement de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (+11%), en conventionnant avec les structures pour que ces crédits soient directement affectés à une augmentation pérenne des salaires, pour un montant de 3 millions d'euros.**

En suivant, une mission a été confiée à la conseillère départementale Célia Monseigne pour conduire des réunions de travail associant les SAAD et les représentants des personnels, afin d'œuvrer à une amélioration de leurs conditions de travail. Les travaux portent sur la promotion de ces métiers, l'amélioration des parcours professionnels et les freins à l'accès à l'emploi (mobilités, garde d'enfants, formation, etc.) ;

1 000 €

**MONTANT DE LA PRIME
MAXIMUM EN GIRONDE EN
RAISON DU CLASSEMENT DU
TERRITOIRE « ZONE VERTE »
DURANT LE CONFINEMENT**

8 millions

DE MASQUES DISTRIBUÉS

10 000

**EMPLOIS À PLEIN TEMPS
POUR LES SERVICES D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE**

Dans le cadre du Ségur de la Santé, le Département a interpellé l'État sur sa participation au versement d'une prime aux personnels des structures médico-sociales, celle-ci relevant également de la solidarité nationale, au même titre que pour les personnels de santé.

L'État a finalement décidé de cofinancer le versement de cette prime à hauteur de 80 millions d'euros au niveau national, soit 2,4 millions d'euros pour la Gironde.

Dans un souci de justice sociale mais aussi de reconnaissance du travail accompli au titre du service public le plus essentiel, le Département de la Gironde a donc décidé d'accompagner financièrement le versement de cette prime aux professionnels des secteurs de l'autonomie et de la protection de l'enfance relevant de sa compétence exclusive, dans les mêmes conditions que celles définies par l'Etat, à hauteur de 5 millions d'euros.

Ainsi, le Département consacre au total près de 6,7 millions d'euros à l'attribution de primes aux professionnels du secteur de l'autonomie et de la protection de l'enfance.

Cet engagement fort traduit la reconnaissance des Girondines et des Girondins et de notre collectivité, pour leur engagement exemplaire depuis le début de la crise, auprès des personnes les plus vulnérables.

Le montant de cette prime sera de 1 000 euros maximum, en raison du classement de la Gironde en « zone verte » pendant toute la durée du confinement, du 17 mars au 10 mai 2020.

Elle concerne à la fois les secteurs de l'autonomie et de la protection de l'enfance.

Dans le secteur de l'autonomie, une prime de 1 000 euros sera versée aux personnels des :

- ▶ Services d'aide et d'accompagnement à domicile, soit plus de 10 000 emplois à plein temps ;
- ▶ Résidences autonomie éligibles ;
- ▶ Etablissements accueillant des personnes adultes en situation de handicap, soit 1 133 emplois à plein temps en Gironde ;
- ▶ ainsi qu'aux accueillants familiaux : 165 familles d'accueil agréées par le Département qui accueillent à plein temps à leur domicile des personnes âgées et/ou personnes en situation de handicap ;

Protection de l'enfance : une prime de 1 000 euros sera versée aux personnels des :

- ▶ Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) :
- ▶ 580 salariés qui ont assuré un accueil inconditionnel 24h sur 24 auprès de 500 enfants dont certains connaissent de grandes difficultés d'adaptation ;
- ▶ Maisons d'enfants à caractère social et des lieux de vie (MECS), soit plus de 2 135 emplois à plein temps en Gironde ;
- ▶ Ainsi qu'aux assistants familiaux : 720 familles d'accueil agréées par le Département qui ont accueilli à plein temps à leur domicile des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

PRÉS DE
500
D'ENFANTS PRIS EN CHARGE
PAR DE CDEF CHAQUE ANNÉE



L'aide aux aidants, priorité départementale dès 2020-2021

En France, 1 personne sur 5 accompagne un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance

Le Département de la Gironde, chef de file de l'action sociale, a souhaité faire de l'aide aux aidants une priorité majeure, notamment dans sa mission en matière d'accompagnement.

3 axes :

**AMÉLIORER ET RENFORCER
L'INFORMATION**

**STRUCTURER UN DISPOSITIF
DÉPARTEMENTAL GLOBAL**

**ACCOMPAGNER LES
PERSONNES AIDANTES**

La feuille de route menée par la collectivité en 2020-2021 s'articule autour de 3 axes :

- ▶ Améliorer et renforcer l'information et permettre aux professionnels de mieux repérer et orienter les personnes aidantes ;
- ▶ Structurer un dispositif départemental global et coordonné de l'aide aux aidants, décliné sur les territoires de solidarité ;
- ▶ Accompagner les personnes aidantes, et soutenir l'évolution de l'offre d'actions et les expérimentations innovantes.

Les élus souhaitent offrir des réponses adaptées à chaque territoire au plus près des Girondines et des Girondins, et contribuer à la construction d'une société inclusive.

À ce titre, cette démarche vient réaffirmer la politique départementale de l'Autonomie particulièrement volontariste pour répondre au souhait des personnes qui souhaitent pouvoir vivre le plus longtemps possible au sein de leur domicile.

Le Département de la Gironde met à disposition des aidants plusieurs formes de soutien :

12

**PSYCHOLOGUES
SPÉCIALEMENT RECRUTÉS
DEPUIS 2018**

- ▶ **Une offre d'accompagnement élargie des aidants, grâce au travail de 12 psychologues spécialement recrutés depuis 2018 en Gironde**
 - Accompagnement individuel : information, conseil, formation, soutien psychologique, médiation familiale, aides financières, mais aussi mise à disposition de plateformes téléphoniques, de guides et d'annuaires ;
 - Accompagnement collectif : réunions d'information, formations, moments d'échange entre aidants, activités de loisirs et de bien-être, programme d'éducation thérapeutique.
- ▶ **Solutions de « répit » pour permettre aux aidants de se ressourcer :** accueil du proche en établissement (de jour, de nuit, et accueil d'urgence ou temporaire), halte relais, accueil familial (158 familles d'accueil agréées en Gironde), intervention / relai à domicile, séjour répit et vacances, ...
- ▶ **Le Département offre également la mise en place d'un relais, en cas d'hospitalisation de l'aidant**, d'une personne âgée bénéficiaire de l'allocation personnalisée autonomie (APA).
- ▶ **La collectivité finance également, le répit pour les aidants des personnes en situation de handicap, développe des modes d'habitat expérimentaux** et innove chaque jour pour mieux répondre aux besoins des Girondins.

EN FRANCE
11 000 000
DE PERSONNES
ACCOMPAGNENT UN PROCHE
MALADE, EN SITUATION DE
HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

PLUS DE
300 000
GIRONDINES ET GIRONDINS
SONT DES AIDANTS
FAMILIAUX

SEULEMENT
46 %
DES AIDANTS
SE CONSIDÉRERAIENT
COMME TELS

11 milliards
D'EUROS PAR AN SONT
ÉCONOMISÉS GRÂCE
AUX PROCHES AIDANTS
DE PERSONNES ÂGÉES
DE PLUS DE 60 ANS

FEUILLE DE ROUTE
2025
LA VALORISATION
DU STATUT DE L'AIDANT

Chiffres clés en France et en Gironde

En France, 11 millions de personnes, soit 1 personne sur 5 en moyenne, accompagnent un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance.

La population des aidants familiaux constitue un ensemble hétérogène aux profils et aux besoins différenciés. Cependant, on peut noter que parmi eux : 57 % sont des femmes, 66 % sont âgés de 50 ans et plus, 61 % travaillent, 46 % accompagnent une personne âgée dépendante (Baromètre des Aidants 2019, Fondation April et Institut BVA).

À l'échelle de notre département, cela représente plus de 300 000 Girondines et Girondins. Le nombre de personnes aidantes ne cesse d'augmenter et selon les prévisions de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), un actif sur 4 sera aidant en 2030.

Selon le Baromètre 2017 publié par la Fondation April et BVA, seulement 46 % des aidants se considèreraient comme tels... alors qu'à eux seuls, les proches aidants de personnes âgées de plus de 60 ans permettent de réaliser des économies estimées à 11 milliards d'euros par an (selon des données de la CNSA en 2014).

Tout savoir sur... « les aidants »

En 2007, la Charte Européenne définit l'aidant familial comme étant « une personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, ... ».

L'aidant peut être aussi bien un enfant qui s'occupe d'un parent, qu'un parent qui s'occupe de son enfant, une personne âgée qui prend soin de son conjoint, ou toute personne qui s'occupe d'un membre de sa famille ou d'un ami. Le proche peut être atteint d'une maladie chronique ou invalidante, d'un handicap ou devenir dépendant du fait de son âge.

Une priorité départementale ancrée dans ses choix

L'aide aux aidants figure parmi les priorités inscrites dans des axes du projet porté par le Département et de la réponse à l'appel à manifestation « **Territoire 100% Inclusif** » lancé par le secrétariat d'état du Premier Ministre en charge des personnes en situation de handicap.

La feuille de route élaborée projette pour 2025 : la valorisation du statut de l'aidant, une identification claire des espaces et des professionnels qui peuvent les informer, les soutenir dans leurs démarches, et assurer la coordination de la prise en charge de leur enfant en situation de handicap.

Précurseur, le Département de la Gironde est également en phase avec les orientations de la « Stratégie nationale de mobilisation et de soutien 2020-2022 » annoncée par le gouvernement le 23 octobre 2019. Sollicitée en décembre 2019, la collectivité participe dans ce cadre aux travaux menés par la Direction Interministérielle à la Transformation Publique (DITP) pour la création d'un label « **Je réponds aux aidants - Je réponds aux aînés** ».

Enfin, dans le contexte de la **crise sanitaire liée à la Covid-19**, pendant le confinement et à sa sortie, **les psychologues dédiés à l'aide aux aidants du Département, en lien avec la Plateforme téléphonique Accueil Autonomie, ont mis en place des permanences de soutien téléphonique**. Les psychologues ont ainsi renforcé le suivi à distance des personnes aidantes déjà identifiées et ont assuré le suivi de nouvelles situations en urgence.

Les entretiens de lien social qu'ils ont réalisés et leur travail important de coordination avec les partenaires, ont permis de soutenir les personnes aidantes fatiguées et épuisées, ainsi que celles confrontées à des situations « **explosives** » au domicile.

Le Département de la Gironde consacre plus de 400 000 euros à l'aide aux aidants en 2020.

Le budget supplémentaire et les coûts supplémentaires liés au covid

Le Budget Supplémentaire (BS) 2020 se caractérise par la refonte de la péréquation nationale et l'adaptation par le Département de ses charges et de ses ressources, en particulier au regard des effets de l'épidémie de coronavirus.

Ainsi, les ajustements proposés en fonctionnement constituent des révisions indispensables aux prévisions du budget primitif (BP). En investissement, les propositions consistent quant à elles, à maintenir le cap des investissements malgré les décalages de nombreux chantiers, inhérents à l'impact de la crise sanitaire.

Légère hausse des recettes de fonctionnement

UNE AUGMENTATION DE
3,4 millions
DES RECETTES DE
FONCTIONNEMENT

Au total, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,4 millions d'euros. Ces nouvelles recettes proviennent pour l'essentiel de l'augmentation (+16,6 millions d'euros) du montant attribué au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) créé en loi de finances 2020, du co-financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au

titre de la prime exceptionnelle aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

pour 2,4 millions d'euros et du remboursement d'une partie l'achat des masques (2,2 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros par l'Etat, et 500 000 euros par les communes), sur un montant total de 8 millions d'euros financés par la collectivité (cf. encadré page 7).

En outre, les recettes fiscales du Département anticipées au budget prévisionnel sont corrigées à la hausse de 3,3 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros au titre de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les dépenses de fonctionnement en forte augmentation

11,1 millions

D'EUROS DE CONTRIBUTIONS DE SOLIDARITÉ POUR LA GIRONDE

20,8 millions

D'EUROS DE RENFORCEMENT DU BUDGET DES SOLIDARITÉS HUMAINES

6,7 millions

D'EUROS DE PRIME EN COMPENSATION D'UN MOBILISATION DURANT LA CRISE SANITAIRE

2 millions

D'EUROS EN FAVEUR DU SDIS POUR LA PRIME DE FEU

1,5 millions

D'EUROS EN FAVEUR DE L'INSERTION DES JEUNES

Le volume des dépenses de fonctionnement nouvelles s'élève pour ce budget supplémentaire à 42,4 millions d'euros, dont 11,1 millions d'euros de contributions de solidarité auxquelles la Gironde est soumise en vertu des mécanismes de péréquation entre les Départements.

Le budget des solidarités humaines est renforcé significativement de 20,8 millions d'euros : 9,7 millions d'euros pour prendre en compte la hausse des allocataires du revenu de solidarité active, et 3,8 millions d'euros pour la prestation de compensation du handicap. Par ailleurs, le Département a attribué une prime exceptionnelle aux personnels d'établissements sociaux, médico-sociaux et accueillants familiaux en compensation de leur mobilisation durant la crise sanitaire pour un montant en 2020 de 6,7 millions d'euros.

Enfin, les autres charges augmentent à hauteur de 4,2 millions d'euros, dont 2 millions d'euros en faveur du SDIS pour la prime de feu, et diverses dépenses imprévues liées à la crise sanitaire (6,3 millions d'euros), 1 million d'euros pour couvrir la perte exceptionnelle de recettes commerciales des bacs, et 1,5 million d'euros en faveur de l'insertion des jeunes (FSE).

La capacité d'investissement fait l'objet d'un léger ajustement (+ 0,2 millions d'euros) confirmant le niveau global des crédits alloués lors du BP à la maîtrise d'ouvrage et aux subventions (plus de 263 millions d'euros).

En maîtrise d'ouvrage, les baisses de crédits de paiement sur les infrastructures routières et les bâtiments départementaux sont liées au décalage des travaux dus à la crise sanitaire et couvrent l'intégralité des crédits sollicités pour les collèges girondins (3,6 millions d'euros : Bordeaux Mayaudon, Langon, Marsas et Mérignac Jules Ferry), pour le remboursement d'avances sur les marchés de travaux (7 millions d'euros), et pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (4,4 millions d'euros).

35 millions d'euros de dépenses imprévues pour faire face à la crise de covid-19

Durant cette période inédite et difficile, la crise du covid-19, a eu des répercussions conséquentes sur les finances de la collectivité qui a du très vite engager des dépenses imprévues pour répondre à l'urgence de la situation.

Ces dépenses représentent près de 35 millions d'euros, dont :

- ▶ + 8 millions d'euros pour les masques et divers équipements de protection
- ▶ + 6,2 millions d'euros pour les services d'aide à domicile
- ▶ + 1,5 million d'euros pour la protection de l'enfance
- ▶ + 1 million d'euro de soutien exceptionnel aux associations
- ▶ + 9,7 millions d'euros au titre du revenu de solidarité active

-59 millions

**D'EUROS DE CHUTE DES
RECETTES LIÉES AUX DROITS
DE MUTATION EN 2020**

70 %

**DE L'INVESTISSEMENT
PUBLIC EN FRANCE
EST ASSURÉ PAR LES
COLLECTIVITÉS LOCALES.**

- + 2 millions d'aides aux communes
- + 1 million d'euros pour les bacs maritimes

Face à ces dépenses en hausse, la collectivité a également enregistré une chute drastique des recettes liées aux droits de mutation, elle est estimée à ce stade à -59 millions d'euros pour l'année 2020 par rapport au compte administratif 2019

Pour autant, le Département de la Gironde continue de porter de nombreux projets essentiels pour le tissu économique et pour l'emploi local : le Plan Collèges 2024, le Plan Gironde Haut Méga, les déviations du Taillan et de Fargues-Saint-Hilaire, les travaux dans les Maisons du Département, un investissement majeur du Département.

Alors que l'action des collectivités est déterminante pour relancer le pays, il faut noter que 70 % de l'investissement public en France est assuré par les collectivités locales.

Agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, ostréiculteurs : le Département de la Gironde vote plus d'un million d'euros en faveur des producteurs locaux

En fin de journée, les élus adopteront les dossiers prévus dans le cadre de la commission permanente. Parmi ceux-ci de nombreuses aides en faveur de « Gironde Alimen' Terre », programme départemental lancée dans le cadre de la stratégie de résilience adoptée par la collectivité en décembre 2019.

En 2020, le Département a engagé un programme d'actions dédiées à l'alimentation, traductions concrètes de sa stratégie globale de résilience.

Le projet « Gironde Alimen' Terre » vise à accompagner tous les Girondins à mieux manger, à manger local, à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail et à préserver l'environnement. Ces aides s'inscrivent également dans la politique globale du risque et de ses impacts sur les territoires et les ressources en Gironde, notamment en matière de stratégie de gestion des risques sanitaires.

**LE PROJET
« GIRONDE ALIMEN' TERRE »
VISE À ACCOMPAGNER TOUS
LES GIRONDINS
À MIEUX MANGER**

Filière agricole (500 000 euros)

Les aides départementales permettent aux structures professionnelles agricoles de déployer leurs actions en faveur de l'agriculture girondine et notamment, de fournir un appui technique et une expertise aux agriculteurs en phase d'installation ou de développement, d'accompagner le développement des filières girondines et d'animer les réseaux professionnels départementaux.

- ▶ **Aides aux organismes agricoles**: Syndicat des pépiniéristes Viticulteurs de la Gironde et du Sud-Ouest (10 000 euros), Relais Départemental Agriculture et Tourisme (32 000 euros), CIVAM Produire, Partager et Manger Local (3 000 euros), Groupement de Défense des Abeilles (28 000 euros), ASVAPA (32 000 euros)
- ▶ **14 aides CREAG Agri pour le soutien à l'investissement ou la conversion au bio** (134 327 euros)
- ▶ **5 aides à des exploitations agricoles** (38 611 euros)

Convention d'objectifs Chambre d'Agriculture de la Gironde 2020-2021 (203 700 euros), pour une agriculture 100% BIO d'ici 2030

Le Département de la Gironde et la Chambre d'agriculture conviennent d'un programme d'actions s'inscrivant dans le cadre du projet « Gironde Alimen'terre » visant à favoriser une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé humaine avec un encouragement à des pratiques toujours plus vertueuses.

Conchyliculture (171 000 euros - 300 entreprises concernées au total)

Le Département poursuit son soutien à l'appui technique les démarches collectives des professionnels pour la modernisation ou la réhabilitation des complexes ostréicoles ainsi que pour la réhabilitation de zones conchyliocoles du Bassin d'Arcachon.

- ▶ **Réhabilitation de sites de production conchylicole du Domaine Public Maritime du Bassin d'Arcachon** (Bourrut, Jacquets, Piraillan, Ile aux oiseaux, Courby, Estey de Marens, pelourdey, ...)
- ▶ **Collecte et valorisation des déchets coquillers ostréicoles sur les ports du Sud Bassin**
- ▶ **Suivi de la qualité des milieux et produits conchyliocoles de Gironde**

Élevage (361 000 euros - 2 100 éleveurs concernés)

Le Département maintient son soutien à l'élevage girondin, notamment au travers de plans d'actions spécifiques Bovin et Ovin, poursuivant le soutien de la production girondine vers des démarches de qualité reconnues et des débouchés locaux. L'élevage bovin en Gironde représente un peu plus de 900 exploitations dont 80 fermes laitières et 390 élevages bovins viande (naisseurs/ engrasseurs ou mixtes). Le reste de ces exploitations sont sans production ou de petites exploitations (moins de 11 vaches). Ces dix dernières années, la Gironde a vu plus de la moitié des exploitations laitières disparaître et 30% des élevages bovins viande.

- ▶ **Aides à l'investissement pour 19 éleveurs et une société**
- ▶ **Soutien au Groupement de Défense Sanitaire du Bétail de la Gironde** (campagne de vaccination concernant plus de 2 100 éleveurs)

Filière viticole (325 000 euros)

Les entreprises individuelles et collectives sont accompagnées dans le cadre d'un contrat d'agriculture durable « zéro herbicide, zéro CMR, zéro SDHI » à travers un contrat triennal qui est proposé aux viticulteurs pour encourager l'abandon de l'utilisation des herbicides, des CMR et des SDHI.

- **Aides à 77 viticulteurs** (lutte biotechnique par utilisation de phéromone afin d'éviter l'utilisation d'insecticide, investissement matériel pour des viticulteurs engagés en Agriculture Biologique ou en conversion Bio, investissements matériel dans le cadre du dispositif zéro herbicide...)
-

Le Département de la Gironde porte plainte contre Eric Zemmour, chroniqueur sur la chaîne CNEWS détenue par le groupe Bolloré

Après les propos inacceptables tenus par Eric Zemmour au sujet des mineurs non accompagnés sur CNews, mercredi 30 septembre, Jean-Luc Gleyze, président du Département de la Gironde et président du groupe de gauche de l'Assemblée des Départements de France, a décidé de faire barrage aux propos haineux et à caractère racistes qui portent atteinte aux mineurs non accompagnés pris en charge par le Département de la Gironde.

Il a encouragé tous les présidents de conseils départementaux de gauche à porter plainte comme lui contre le chroniqueur. Il appelle également le groupe Bolloré, propriétaire de la chaîne CNews à prendre ses responsabilités. Dans le contexte si particulier du procès des attentats de 2015 contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, le Président du Département de la Gironde considère qu'il est plus que jamais essentiel de préserver les valeurs qui fondent la République et assurent la cohésion de la communauté nationale.

Choqué par les propos tenus, Jean-Luc Gleyze tient à rappeler «que l'immense majorité des jeunes migrants qui nous sont confiés manifestent une très forte volonté d'insertion. J'ai tous les jours des témoignages d'employeurs ou de formateurs qui saluent leur implication et leur courage.»

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :

05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44

typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL :

05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02

l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :

05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72

m.popelier@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : [@gironde](https://twitter.com/gironde)